L'ORGANISATION BUDDHIQUE

AU

CAMBODGE

Université Buddhique Preah Sihanouk Raj



CULTURE ET CIVILISATION KHMERES

Numéro : 4

Cette étude est réalisée à partir de l'article (en khmer) sur le même sujet de Son Eminence le Supérieur de l'Ordre Mahā-nikāy, paru dans le numéro 1 de la revue «La Lumière Bouddhique» du 1er Janvier 1961.

L'ORGANISATION BUDDHIQUE
AU
CAMBODGE

par

CHAU - SENG

Recteur de l'Université Buddhique

Preah Sihanouk Raj



Sa Majesté La Reine et Samdech, Chef de l'Etat président l'Ouverture du Congrès annuel des moines

Seconde période (…Ie au XXe siècles)

Le temps passant, le nombre des monastères s'accrut. Les mahâthera responsables provinciaux de l'organisation buddhique ne furent plus en mesure d'exercer efficacement leur contrôle sur les monastères et les conseils de moines, dits «gaṇa sangha», soumis à leur obédience.

Samdech Preah Sangharâj, Supérieur, comme nous l'avons dit, de la communauté buddhique du royaume, en accord avec les râjâgaṇa, les thânânukrâm et leurs collaborateurs soumit alors au roi une proposition tendant à renforcer l'organisation de la hiérarchie dans les provinces.

Aux termes de cette proposition adoptée par le roi, tout conseil de moines provincial, ou «gaṇa sangha», est dorénavant présidé par un mahâthera, un «ancien» dont la sagesse et la compétence sont connues et appréciées de tous.

Chaque mahâthera nommé à la tête d'un conseil de moines provincial assume la fonction de «Mékon» c'est-à-dire de supérieur religieux de la province. Ayant le rang de thânânukrâm il a un titre particulier attaché au siège provincial qu'il occupe. Il existe ainsi autant de titres particuliers que de conseils provinciaux.

A la suite de cette réorganisation, les quatre conseils, ou râjâgaṇa, du supérieur de l'ensemble de la communauté religieuse du royaume, Samdech Preah Sangharâj sont appelés à contrôler les affaires religieuses des provinces. Les attributions des conseils sont définies par le Supérieur.

De chacun d'eux dépend un certain nombre de provinces. Les plus importantes sont du ressort du premier râjâgaṇa, celles de moindre importance ressortissent au quatrième, les second et troisième râjâgaṇa ayant compétence pour traiter des questions intéressant les provinces intermédiaires. Les râjâgaṇa prennent ainsi une plus grande importance ils deviennent des «hauts conseils» et

L'organisation buddhique au Cambodge a évolué au cours des âges en fonction des circonstances.

* *
*

Première période (antérieure au XVe siècle)

Anciennement les monastères étaient peu nombreux, éloignés même les uns des autres d'une dizaine de kilomètres dans les régions habitées par la population buddhique.

Les «mahāthera», ne constituaient qu'une élite restreinte. Par «mahāthera» il convient d'entendre les anciens, les doyens de la communauté des moines dont ils sont aussi les «ordinants» (1) c'est à dire ceux qui ont le pouvoir d'admettre les novices dans la Communauté (ou l'Ordre) buddhique.

Dans chaque province, un seul ou plusieurs mahāthera étaient les responsables de l'organisation religieuse et des monastères plus ou moins nombreux qui en étaient l'assise.

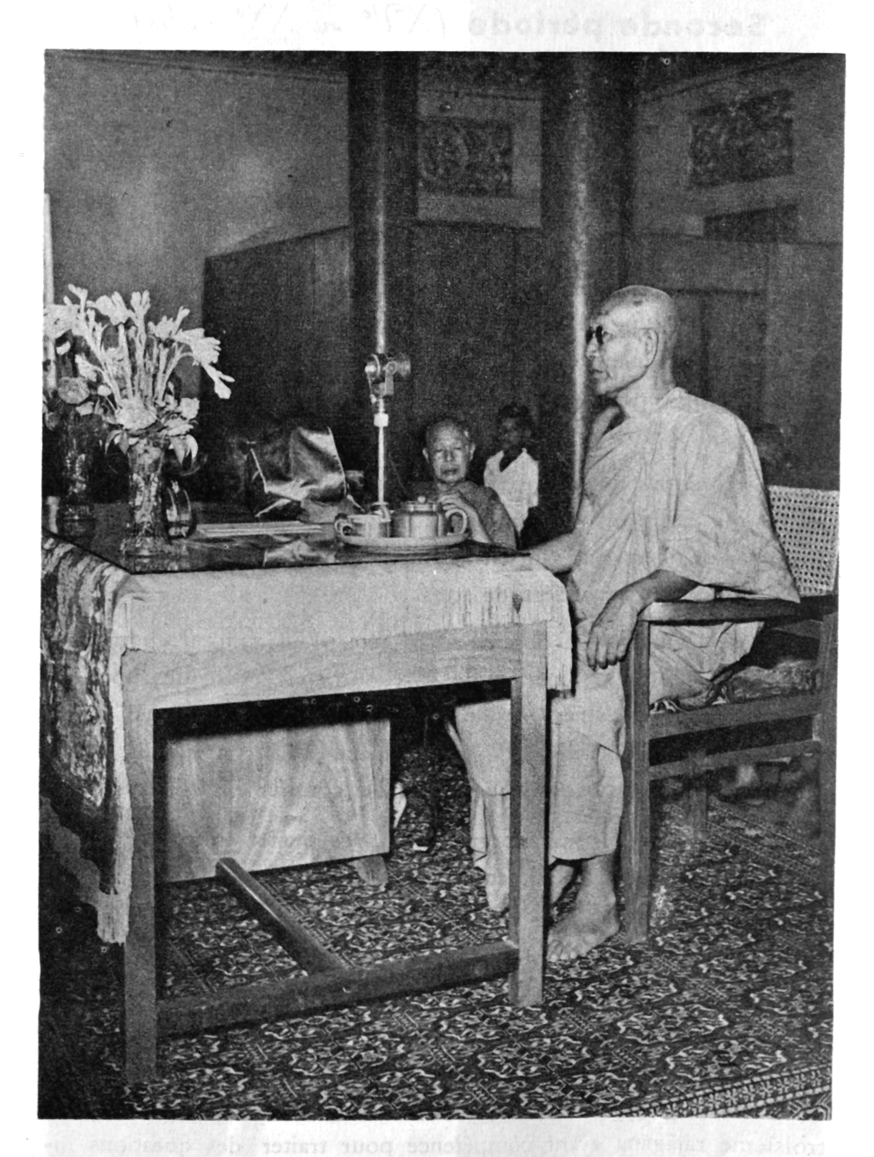
Ces mahāthera responsables de l'organisation provinciale étaient eux-mêmes placés sous l'autorité d'un supérieur «Samdech Preah Sangharāj» siègeant dans un monastère de la capitale du royaume. De hauts dignitaires religieux ayant le rang de «thānānukrâm» et quatre conseils dit «rājāgaṇa», l'assistaient. Ces conseils, selon leur ordre de préséance, étaient appelés premier, second, troisième et quatrième conseil. Samdech Preah Sangharāj décidait des questions religieuses de toute nature qui pouvaient se poser dans le royaume.

---

(1) Le mot «ordinateur» dans le sens de «celui qui confère un ordre religieux» et par extension «qui admet dans un tel ordre» (c'est le cas pour les mahāthera), est à remplacer par le mot ordinant qui est le terme propre.

Ce terme, appliqué au lieu et place de celui de mahāthera, restreint le sens de celui-ci. Il convient donc, dans la suite du texte, d'user du terme mahāthera défini une fois pour toutes.

Quant au mot ordinand il désigne celui qui reçoit l'ordre.



Son Eminence le Supérieur de l'Ordre Mahānikāy présidant un Congrès annuel des moines à la pagode d'Unnalom

des «kamnan khet», terme qui désigne leurs nouvelles attributions sur le plan de l'organisation religieuse des «khet» ou provinces.

Chaque année au cours de la saison dite «hemantarodauv», allant du premier jour de la lune décroissante du mois de «kaddek» (novembre-décembre) au quinzième jour de la lune croissante du mois de «phalkun» (mars-avril), les mahāthera ou mékon présidents des conseils de moines provinciaux sont tenus de se rendre à la capitale afin de se présenter devant le rājāgaṇa, qui est le kamnan khet, dont dépend leur province.

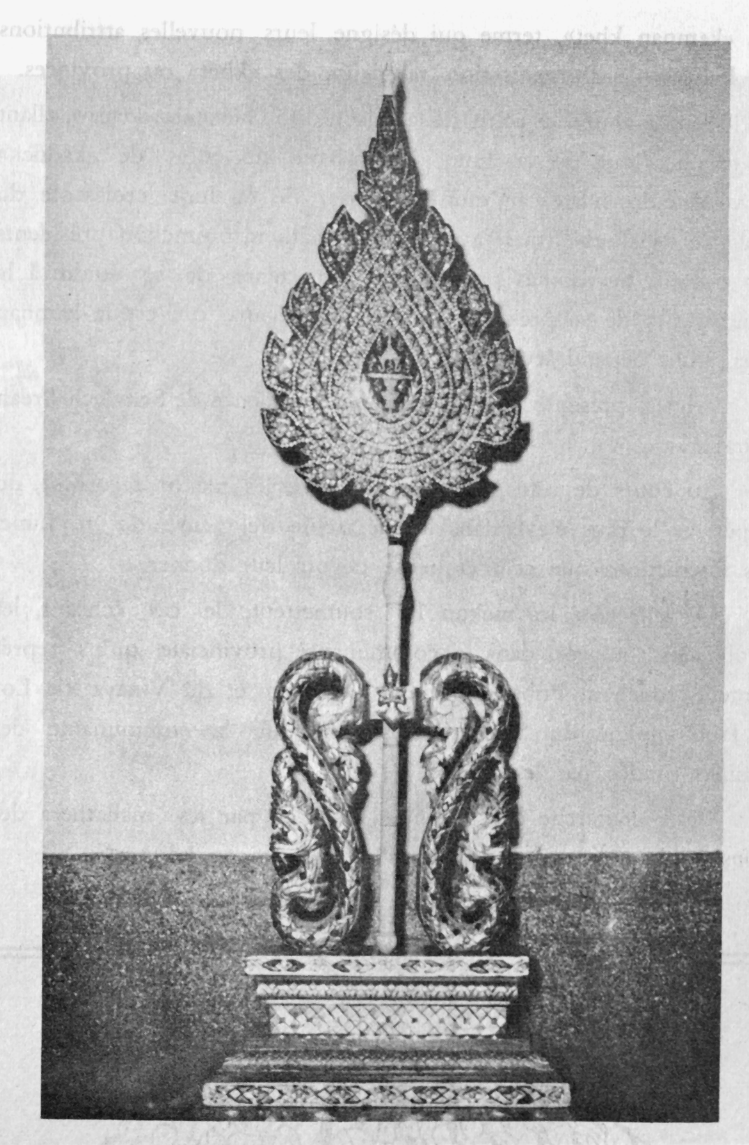
Celui-ci présente chaque mékon à l'audience de Samdech Preah Sangharāj.

Au cours de cette audience annuelle, les mékon reçoivent, du supérieur le plus élevé dans la hiérarchie religieuse du royaume, les instructions que celui-ci pense devoir leur donner.

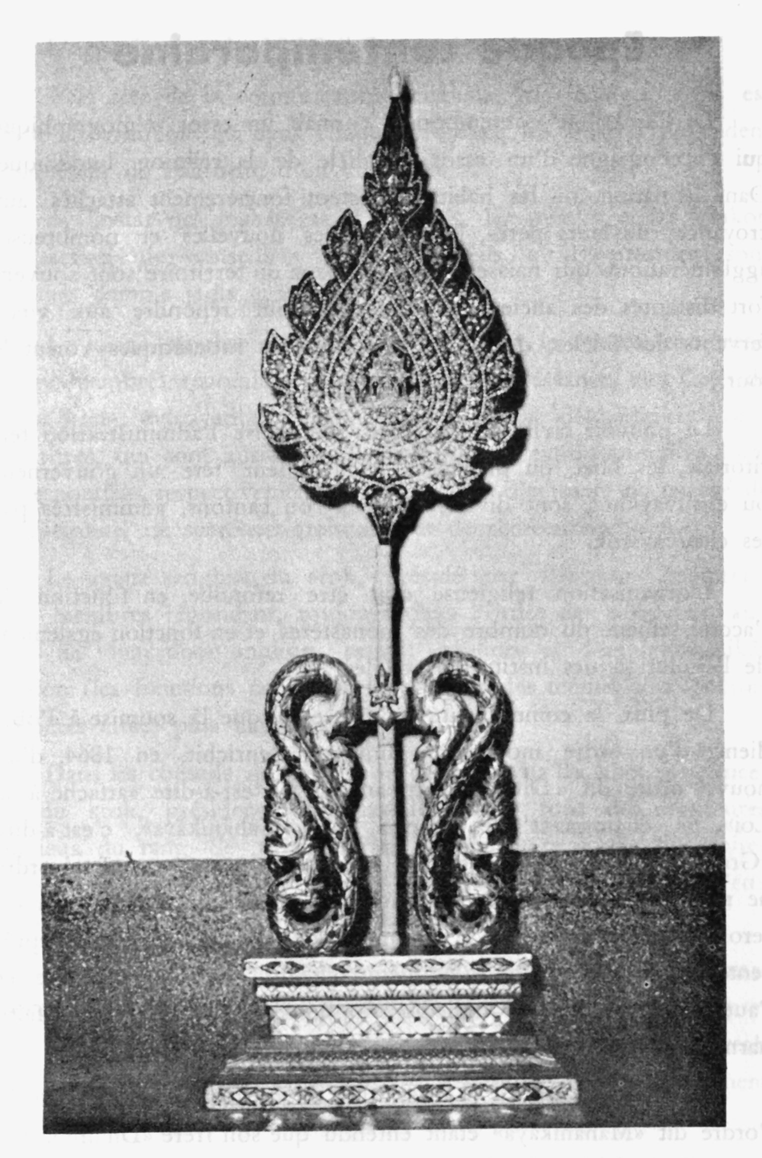
De leur côté les mékon lui soumettent, le cas échéant, les problèmes soulevés, dans la communauté provinciale qu'ils représentent, touchant l'observance du Dhamma et du Vinaya (la Loi et la Discipline du Sangha, c'est-à-dire de la communauté des moines fondée par le Maître).

Cette démarche effectuée une fois l'an par les mahāthera des conseils de moines provinciaux s'appelle «lœung koun».





ECRAN RESERVE AU SUPERIEUR DE L'ORDRE MAHĀNIKĀY, Offert par S. M. La Reine
Sur cette face figure l'ARMOIRIE ROYALE



MEME ECRAN RESERVE AU SUPERIEUR DE L'ORDRE MAHĀNIKĀY
Sur cette face, on voit le sceau du Supérieur de l'Ordre

Epoque contemporaine

Le Cambodge contemporain connaît un essor démographique qui s'accompagne d'un essor parallèle de la religion buddhique. Dans la nation, où les habitants restent foncièrement attachés aux croyances de leurs pères, la plupart des nouvelles et nombreuses agglomérations qui naissent en tous lieux du territoire sont souvent fort distantes des anciens monastères. Pour répondre aux vœux fervents des fidèles, de nouvelles fondations monastiques voient le jour.

Le pouvoir civil, de son côté, réorganise l'administration territoriale, les khet ou provinces, ayant à leur tête un gouverneur ou chauvaykhet, sont divisés en srok ou cantons, administrés par les chauvaysrok.

L'organisation religieuse doit être refondue en fonction de l'accroissement du nombre des monastères et en fonction également de l'évolution des institutions civiles.

De plus, la communauté religieuse, jusque là soumise à l'obédience d'un ordre monastique unique, s'enrichit, en 1864, d'un nouvel ordre dit « Dhammayuttikanikāya » c'est-à-dire «attaché à la Loi». Se distinguant de l'ancien, dit «Mahānikāya», c'est-à-dire «Grand Ordre», sur quelques points de discipline, ce nouvel ordre ne réunira qu'un nombre restreint de religieux. Cependant là où seront établis ses moines et ses monastères, sa hiérarchie sera représentée au même titre que la hiérarchie du Mahānikāya, l'une et l'autre n'étant d'ailleurs nullement opposées et vivant en parfaite harmonie.

Nous ne parlerons, ci-après, que de l'organisation actuelle de l'ordre dit «Mahānikāya» étant entendu que son frère «Dhammayuttikanikāya» dispose d'une organisation parallèle analogue mais de moindre ampleur vu le nombre relativement restreint de ses institutions monastiques.

L'organisation du Mahānikāya est la suivante :

A la tête de la communauté religieuse de chaque srok est placé un «anukon» et dans chaque province les anukon dépendent eux-mêmes de l'autorité d'un «mékon».

A l'instar des mahāthera d'autrefois, les mékon et les anukon sont assistés de conseillers et les conseils qu'ils président sont nommés comme jadis «gaṇa sangha».

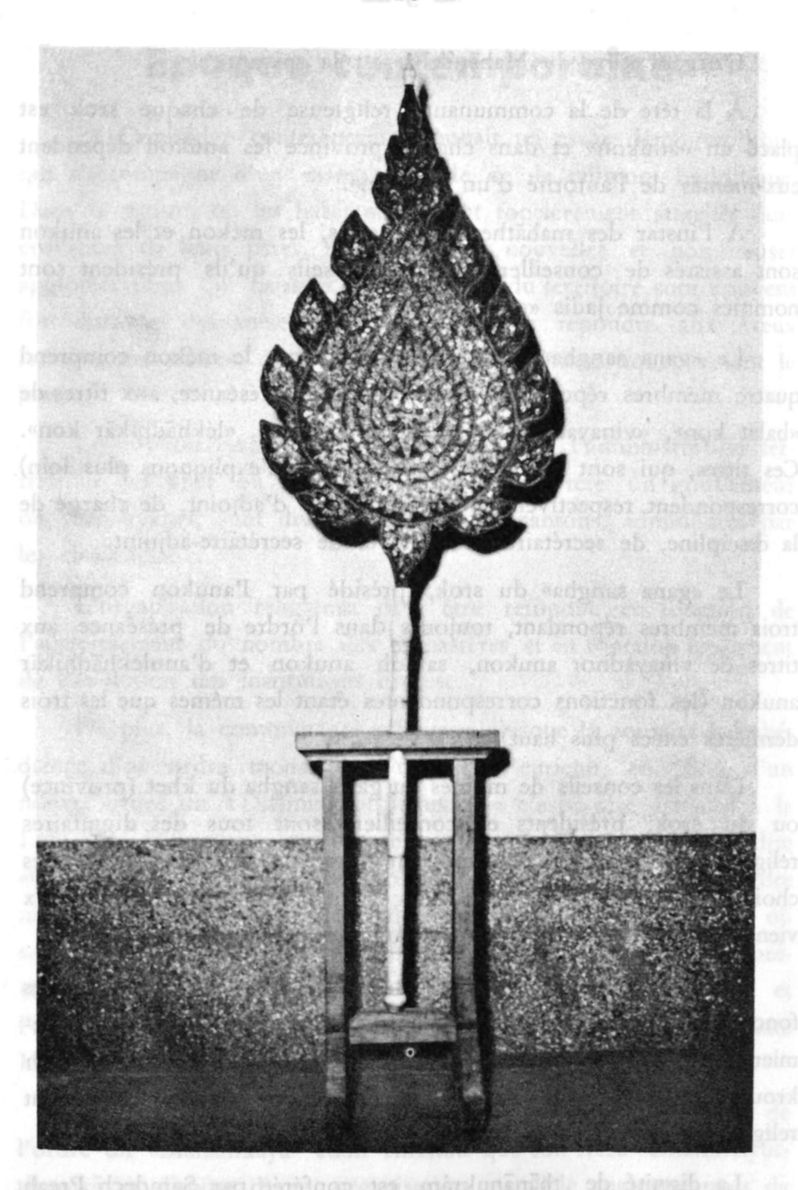
Le «gaṇa sangha» provincial présidé par le mékon comprend quatre membres répondant, dans l'ordre de préséance, aux titres de «balat kon», «vinayadhor kon», «samuh kon», «lékhādhikār kon». Ces titres, qui sont aussi des dignités (nous l'expliquons plus loin) correspondent respectivement aux fonctions d'adjoint, de chargé de la discipline, de secrétaire-archiviste et de secrétaire-adjoint.

Le «gaṇa sangha» du srok, présidé par l'anukon comprend trois membres répondant, toujours dans l'ordre de préséance aux titres de vinayadhor anukon, samuh anukon et d'anulékhādhikār anukon (les fonctions correspondantes étant les mêmes que les trois dernières citées plus haut).

Dans les conseils de moines ou gaṇa sangha du khet (province) ou du srok, présidents et conseillers sont tous des dignitaires religieux du rang de thānānukrâm (premier rang de dignitaires choisis parmi les simples moines ou bhikkhu, au dessus d'eux viennent les hauts-dignitaires du rang de «rājāgaṇa»).

Mékon et anukon ne peuvent, toutefois, être appelés à ces hautes fonctions s'ils n'occupent, au préalable, la première place, ou le premier degré, dans le rang des thānānukrâm, avec le titre de «preah krou» (du pâli «guru» ou maître de morale et d'enseignement religieux).

La dignité de thānānukrâm est conférée par Samdech Preah Sanghanāyok Supérieur de l'Ordre Mahānikāya, qui décide également des promotions aux divers degrés de cette dignité.



ECRAN RESERVE AUX MEMBRES DES 4 CLASSES DU RĀJĀGANA

Puis, comme nous venons de le dire, parmi les thānānukrâm du premier degré les mékon sont nommés par kret (ordonnance) royal sur proposition du ministre des cultes faite, elle-même, en accord avec Samdech Preah Sanghanāyok.

Les anukon, également thānānukrâm du premier degré, sont, quant à eux, nommés par le supérieur de l'ordre.

A sa seule décision appartiennent d'ailleurs toutes les autres nominations, celles des membres des conseils de moines sièegant auprès des mékon dans les provinces ou près des anukon dans les srok, celles aussi des supérieurs de monastères, dits «chau adhikār», et de leurs adjoints les «krou sautr sdam» et les «krou sautr chhvéng» (adjoints de droite et adjoints de gauche).

Tous les diplômes de nomination remis à leurs titulaires respectifs portent la signature du supérieur de l'ordre et le contreseing du ministre des cultes. Le sceau du premier est apposé dans la partie droite et celui du second dans la partie gauche du document auquel ils confèrent l'authenticité et le caractère officiel.

Ces deux sceaux sont un symbole. «La nation khmère est comparable à un char soutenu par deux roues, l'une étant l'Etat, la seconde le Buddhisme, celle-là symbolise le pouvoir, celle-ci la morale religieuse. Ces deux roues doivent tourner à la même vitesse afin que le char qui est le Cambodge puisse avancer sans heurt dans la voie de la paix et du progrès».

A l'heure actuelle, dans toutes les provinces et dans tous les srok du royaume la religion du Maitre connait un nouvel essor grâce au développement de l'enseignement buddhique.

Cet essor est l'œuvre des bhikkhu devenus, à l'appel de Preah Sanghanāyok, les collaborateurs des mékon et des anukon, il résulte aussi de la nomination à ces hautes fonctions de moines joignant la compétence à leurs titres élevés.

Les Ordres, leurs Conseils et leur Hiérarchie

En 1962, le Cambodge compte 2.850 monastères dont 2.743 d'obédience Mahānikāya et 107 d'obédience Dhammayuttikanikāya (dit encore Dhammayutt).

Les supérieurs

Le Supérieur de l'Ordre «Mahānikāy» porte le titre de «Samdech Preah Mahā Sumedhādhipati Sanghanāyaka Gaṇa Mahānikāya» le Supérieur de l'Ordre «Dhammayutt» celui de «Samdech Preah Sudhammādhipati Sanghanāyaka Gaṇa Dhammayuttikanikāya».

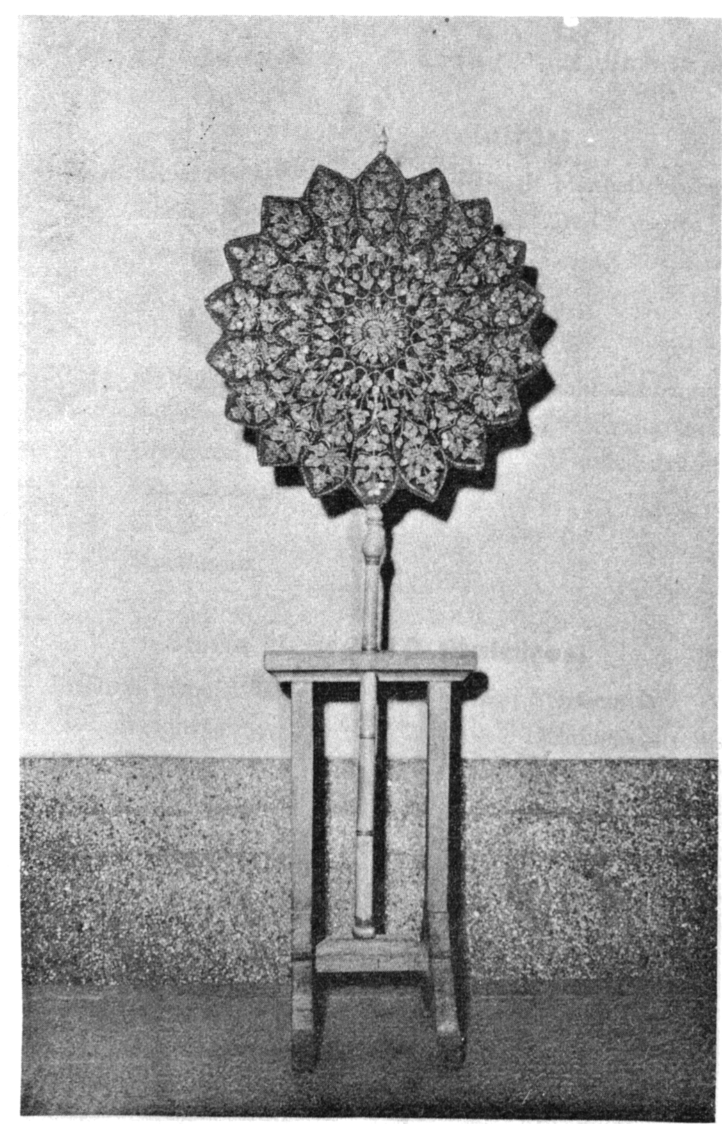
Ces deux supérieurs ont des attributions particulières touchant leurs ordres respectifs et des attributions communes concernant les questions intéressant les deux ordres tels les règlements communs dits «preah sanghaprâkas» ou «preah sanghapanhnhat».

Les hauts conseils

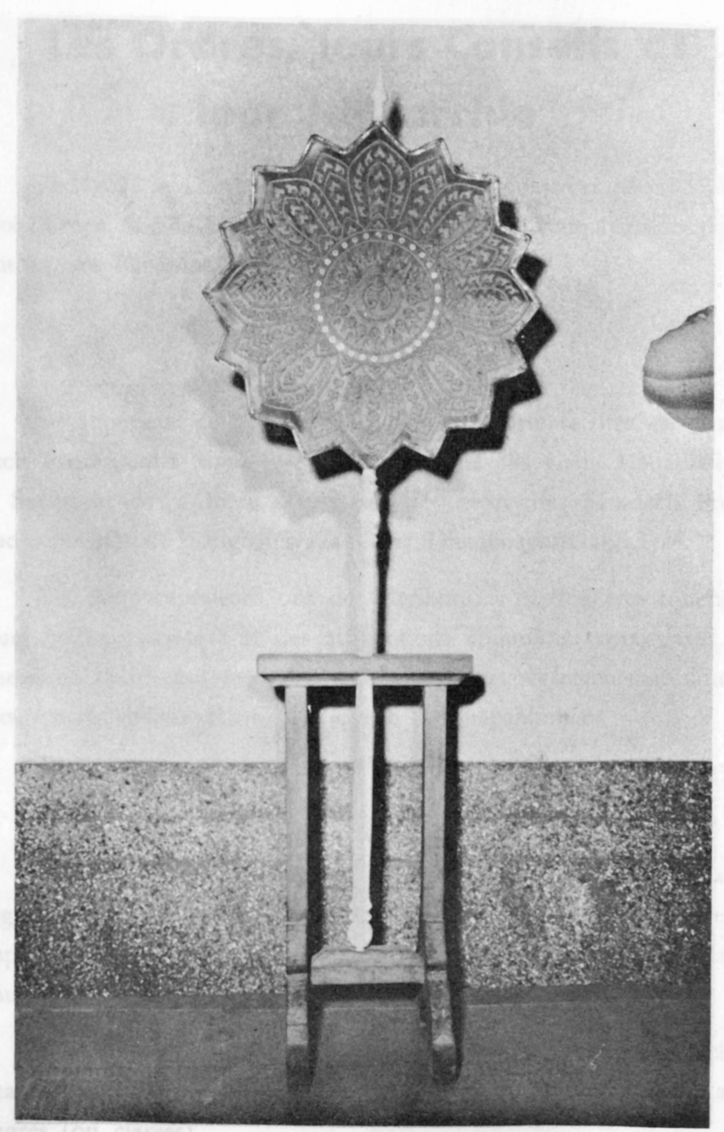
Les hauts conseils (Rājāgaṇa) comptent au total 56 hauts dignitaires dont 35 composent les quatre hauts conseils siègeant auprès du Supérieur de l'Ordre Mahānikāy et 21 ceux des quatre hauts conseils correspondants de l'Ordre Dhammayutt.

Ces 56 religieux (dits également «rājāgaṇa» ou encore «reachea keanac») s'échelonnent suivant une hiérarchie comportant quatre degrés (ou classes).

Le nombre des hauts dignitaires et leurs titres respectifs, à chaque degré de cette hiérarchie, sont les suivants :



ECRAN RESERVE AUX MOINES AYANT RANG DE THĀNĀNUKRAM DU 1er DEGRE
(Preah Krou, Balat, Vinaydhar, Dhammadhar)



ECRAN RESERVE AUX MOINES AYANT RANG DE THĀNĀNUKRAM DU 1er DEGRE (Preah Krou, Balat, Vinaydhar, Dhammadhar)

Ordre Mahānikāy	*Ordre Dhammayutt*

1ère classe (5 titulaires)

Ordre Mahānikāy	Ordre Dhammayutt
1— Preah Dhammalikhit	1— Preah Mangaladebācariya
2— — Bodhivaṃsa	2— — Buddhācariya
3— — Vanarat	

2ème classe (9 titulaires)

Ordre Mahānikāy	Ordre Dhammayutt
1— Preah Mahāvimaladhamma	1— Preah Mahābrahmamuni
2— — Buddhaghosācariya	2— — Dhammauttama
3— — Dhammaghosācariya	3— — Ariyakassapa
4— — Ghosadhamma	
5— — Sāsanamuni	
6— — Munikosala	

3ème classe (10 titulaires)

Ordre Mahānikāy	Ordre Dhammayutt
1— Preah Sirīsammativaṃsa	1— Preah Ariyavaṃsa
2— — Buddhavaṃsa	2— — Dhammakivivaṃsa
3— — Sākyavaṃsa	3— — Ñāṇaraṅsi
4— — Upālivaṃsa	4— — Mahāvīravaṃsācariya
5— — Ñāṇavaṃsa	
6— — Sumedhavaṃsa	

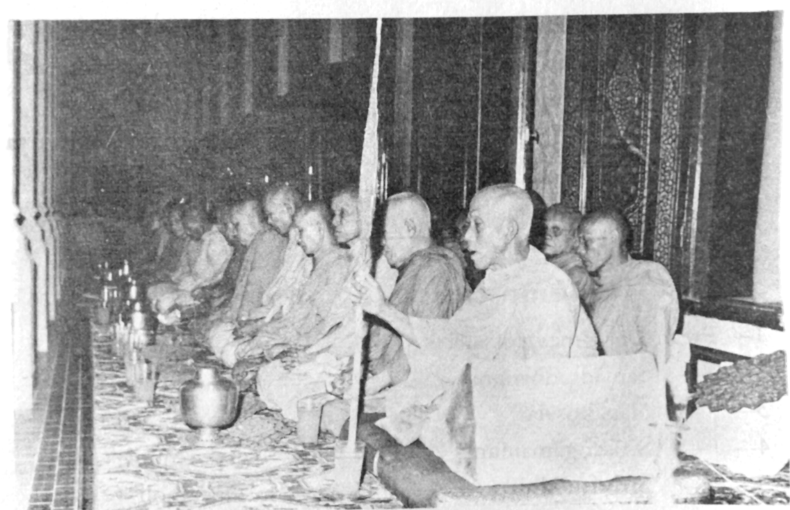
4ème classe (32 titulaires)

Ordre Mahānikāy	Ordre Dhammayutt
1— Preah Dhammavipassanā	1— Preah Padumavaṃsa
2— — Samādhidhamma	2— — Dhammamuni
3— — Ñāṇakosala	3— — Vajiramedhā
4— — Sirīsaṅgāmamuni	4— — Ariyamuni
5— — Sirīvisuddhi	5— — Devamoli
6— — Dhammavaṃsa	6— — Dhammatthera
7— — Ñāṇasaṃvara	7— — Amarābhirakkhita

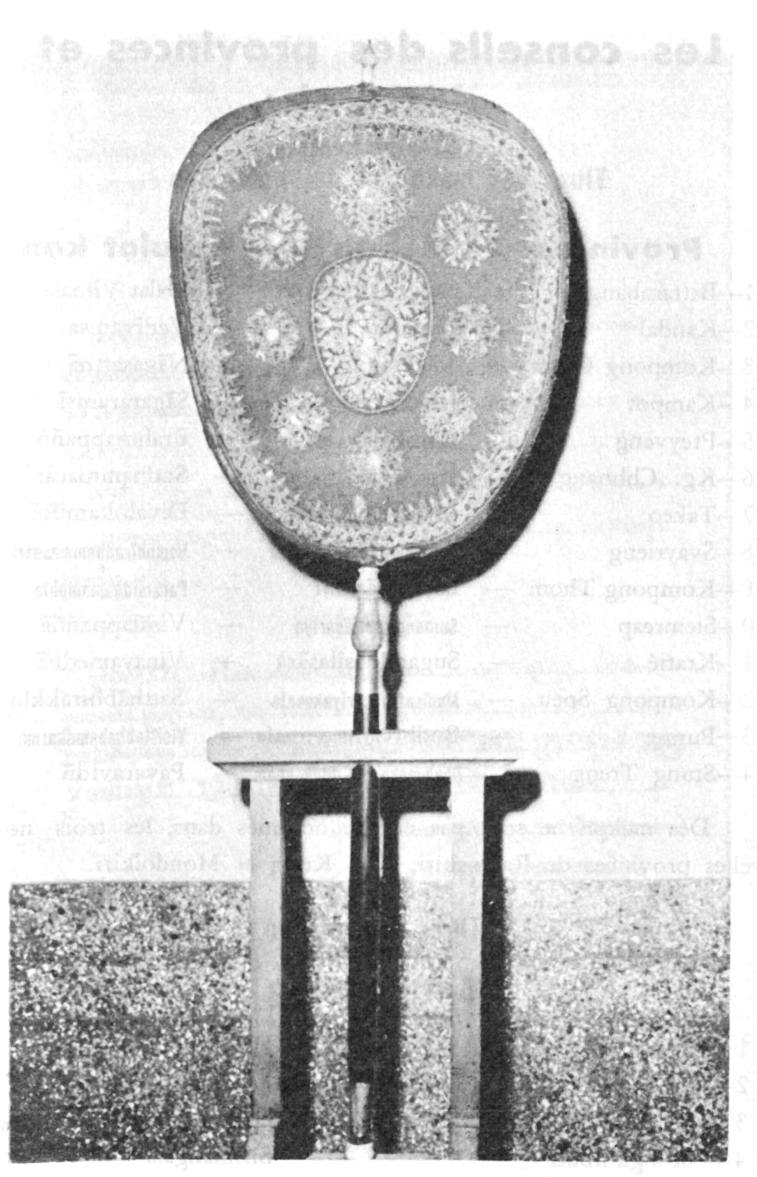
8— Preah Vinayasaṃvara
9— — Indamuni
10— — Devamuni
11— — Vinayamuni
12— — Devasattha
13— — Gambhīratthera
14— — Sīlasaṃvara
15— — Ariyamaggaññāṇa
16— — Vibhaddaññāṇa
17— — Pavarasatthā
18— — Dhammavisuddhivaṃsa
19— — Ñāṇavisuddhivaṃsa
20— — Piṭakadhamma

8— Preah Maharājadhamma
9— — Ratanamuni
10— — Dhammatrayalokācariya
11— — Dhammavarottama
12— — Ñāṇaviriya

Comme nous l'avons déjà signalés plus haut, les deux Preah Sanghanāyok et les cinquante six hauts dignitaires sont tous nommés par ordonnance royale.



Son Eminence le Supérieur de l'Ordre Dhammayutt présidant un Office religieux



ECRAN RESERVE AUX MOINES AYANT RANG DE THĀNĀNUKRAM DU DEGRE DE SAMUH

Les conseils des provinces et des srok

Titres des mékon et des balat kon

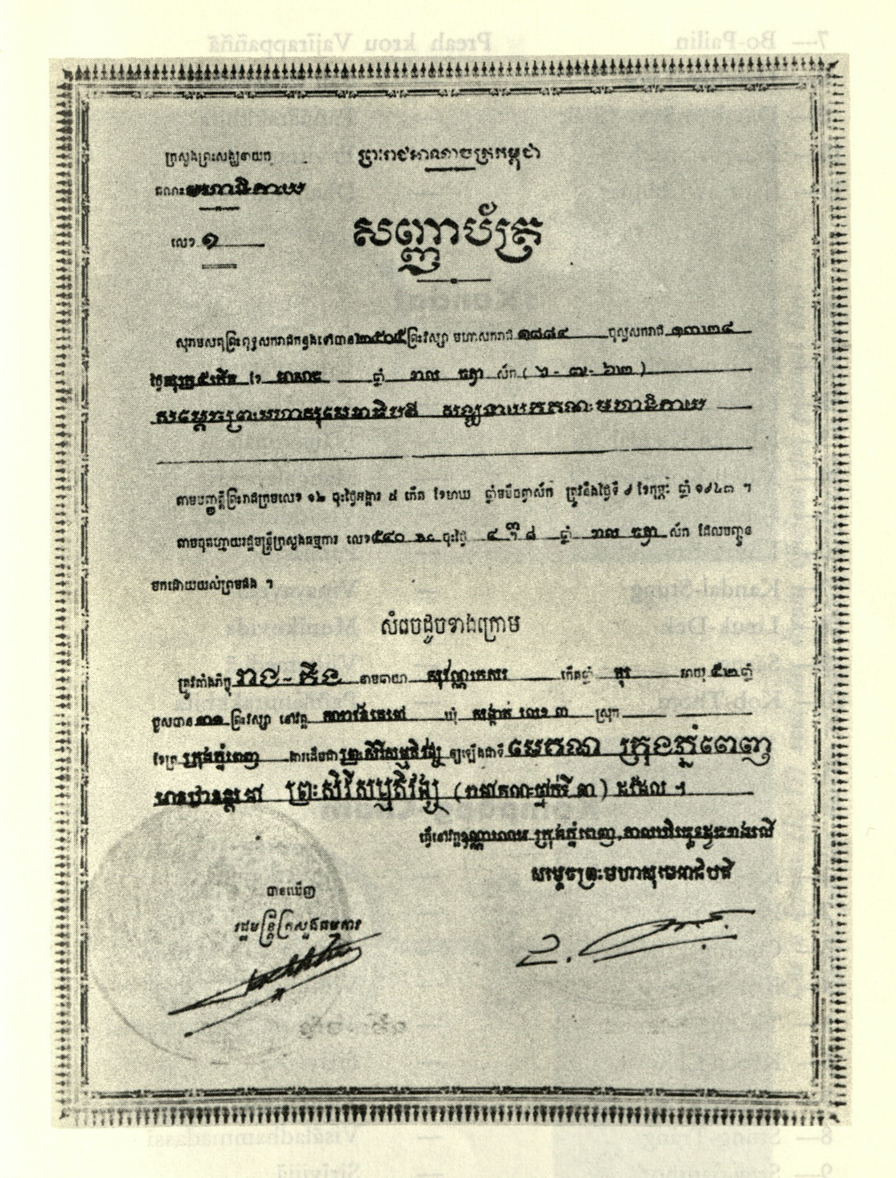
Provinces	Mékon	Balat kon
1—Battambang	Preah Sanghakiccakosala	Preah Balat Vimalamunī
2—Kandal	— Vimalavedī	— Vedīvaṃsa
3—Kompong Cham	— Nāgamunī	— Nāgasatthā
4—Kampot	— Jaladhīvāsī	— Sāgararaṃsī
5—Preyveng	— Munirakkhitavaṃsa	— Brahmappaññā
6—Kg. Chhnang	— Dhammavaṃsādhipatī	— Sudhammacārī
7—Takeo	— Maṅgaladivalokraṃsī	— Divalokamunī
8—Svayrieng	— Vaṃsāpatīdhammadhāra	— Gambhīradhammasatthā
9—Kompong Thom	— Satthāpāramī	— Paramīdhammapāla
10—Siemreap	— Sumaṅgalasīlācariya	— Visālappaññā
11—Kratié	— Sugandhasīlasāra	— Vinayamedhā
12—Kompong Speu	— Munīsatthācariyakosala	— Satthābhirakkhita
13—Pursat	— Bodhivaṃsavimala	— Vicittabhahmadharma
14—Stung Treng	— Dhammakosala-hlak-kham	— Pavaravidū

Des mékon ne sont pas encore nommés dans les trois nouvelles provinces de Ratanakiri, Koh Kong et Mondolkiri.

Titres des anukon

Battambang

1— Battambang	Preah krou Sirīsatthā
2— Sangker	— Paññāvuddhī
3— Mong-Russey	— Dhammaraṃsī
4— Mongkolburi	— Sirīmangala
5— Sisophon	— Sobhanavimala
6— Tuk Chor	— Kosalamedhī


សញ្ញាប័ត្រ

Acte de nomination d'un dignitaire religieux

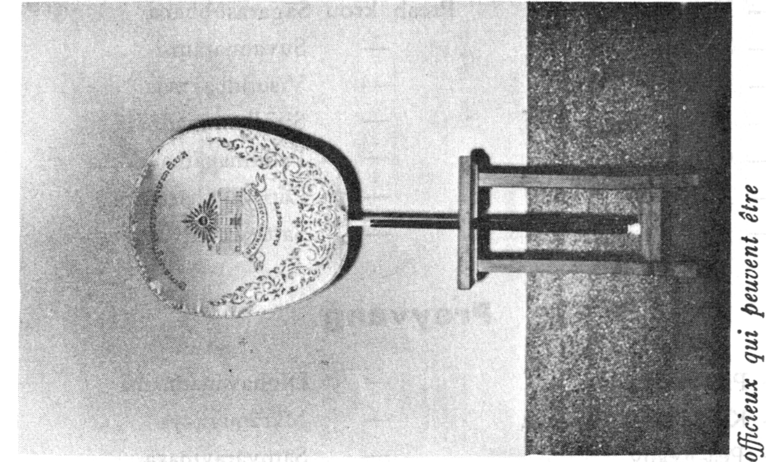
7— Bo-Pailin Preah krou Vajīrappaññā
8— Damban-Lvéa — Saṃvarasatthā
9— Damban-Svay-Chék — Paññārakkhita
10— Phnom-Srok — Pavittamedhā
11— Banteay-Chhmar — Dhammānucārī

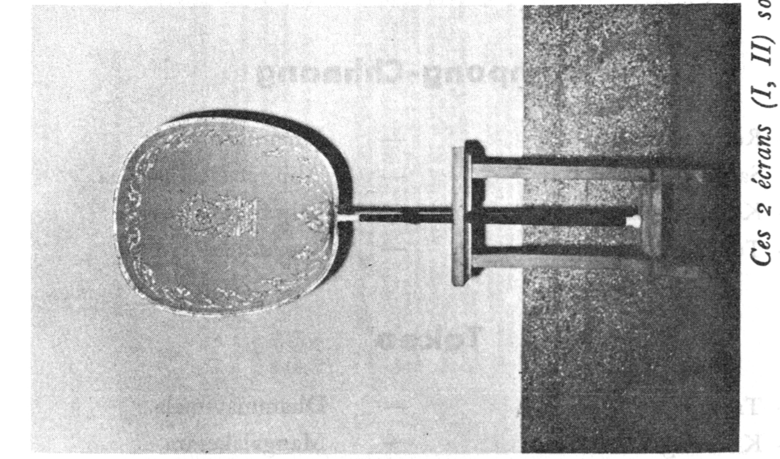
Kandal

1— Phnom-Penh — Udayavaṃsā
2— Ponhea-Leu — Cariyākosala
3— Khsach-Kandal — Ñāṇavimala
4— Mukh-Kompoul — Mangalaraṃsī
5— Kien-Svay — Visuddhivaṃsā
6— Lovea-Em — Paññāsirī
7— Kandal-Stung — Vinayavedī
8— Lœuk-Dek — Munīkovida
9— Saang — Vijitamedhā
10— Koh-Thom — Paññānurakkhita

Kompong-Cham

1— Kg-Siem — Saṃvaramunī
2— Prey-Chhor — Vajiravidū
3— Cheung-Prey — Sangharakkhaviññū
4— Koh-Sotin — Vidūdīpapāla
5— Tbaung-Khmum — Madhuradhammaraṃsī
6— Kroch-Chhmar — Sirivisāla
7— Memot — Visuddhadhammapāla
8— Stung-Trâng — Visāladhammadassī
9— Srey-Santhor — Sirivijjā
10— Kang-Meas — Paññāraṃsi
11— Chamcar-Lœu — Sirīdhammarakkhita





Ces 2 écrans (I, II) sont des écrans officieux qui peuvent être utilisés par les moines n'ayant aucun titre dans la hiérarchie

Kampot

1— Kampot	Preah krou	Sāgarasobhana
2— Banteay-Meas	—	Suvaṇṇaraṃsi
3— Kompong-Trach	—	Visuddhakavī
4— Kompong-Som	—	Sirīdhammadhātā
5— Chhouk	—	Padumagāmarakkha
6— Koh-Kong	—	Dīparakkhasatthā
7— Prey-Noup	—	Satthāmunivaraguṇa

Preyveng

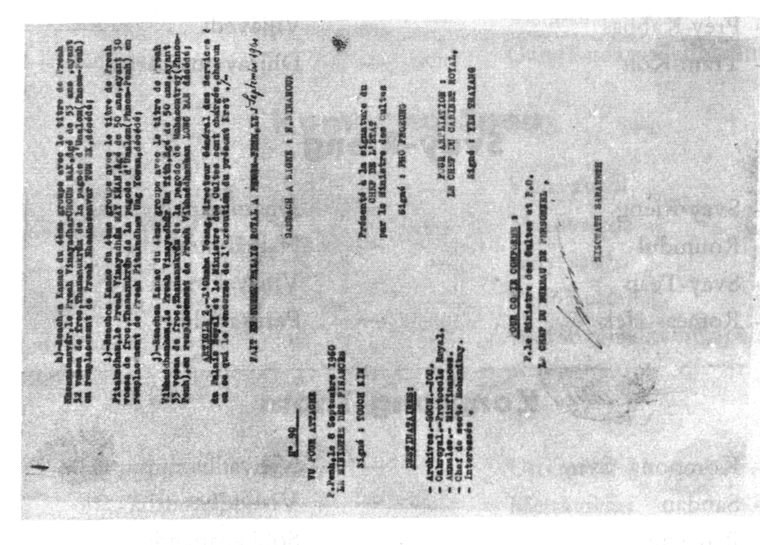
1— Preyveng	—	Dīghavanamedhā
2— Komchay-Mea	—	Mārānuvijaya
3— Pea-Reang	—	Saṃvaravinaya
4— Sithor-Kandal	—	Vijayamunī
5— Ba-Phnom	—	Mettādhammadhara
6— Kompong-Trabek	—	Pavaravedī
7— Kanhchriech	—	Munīmangala

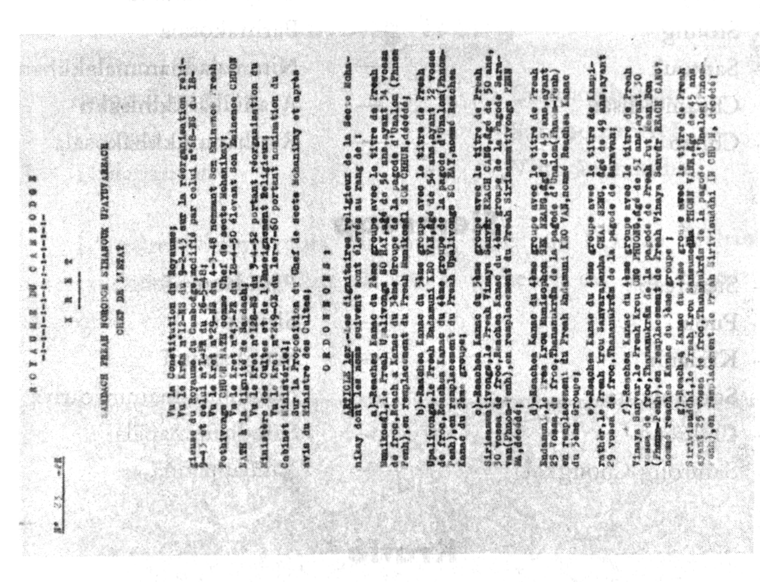
Kompong-Chhnang

1— Rolea-Poea	—	Dhammānuvatta
2— Saribor	—	Abhiratasīladhamma
3— Kompong-Leng	—	Sākyaputtasaṃvara
4— Tuk-Phos	—	Visuddhasīlaguṇa

Takeo

1— Treang	—	Dhammavimala
2— Kirivong	—	Mangalakesara
3— Koh-Andet	—	Ratanappavara
4— Bati	—	Dhammasaramunī





Voici un Kret de nomination des dignitaires du RĀJĀGAṆA

5— Samrong	Preah krou	Uttamamedhā
6— Prey-Kabbas	—	Vijjāvedī
7— Tram-Koh	—	Dhīravaṃsācariya

Svay-Rieng

1— Svay-Rieng	—	Dhammapālavaṃsa
2— Roumdul	—	Nathābhirakkhita
3— Svay-Teap	—	Vinayakovida
4— Romeas-Hek	—	Parittavidū

Kompong-Thom

1— Kompong-Svay	—	Vīriyadhammgutta
2— Sandan	—	Visuddhasatthā
3— Rovieng	—	Sobhanapaññā
4— Baray	—	Cariyānurakkha
5— Stoung	—	Parittakosala
6— Santouk	—	Nimmaladhammalakkhana
7— Cheam-Khsan	—	Araññikasiddhisakti
8— Chhep	—	Raṭṭhānurakkhakosala

Siemreap

1— Siemreap	—	Pāsādaraṃsī
2— Puok	—	Sirīvedī
3— Kralanh	—	Sanghamunī
4— Sodranikum	—	Gambhīradhammācariya
5— Chikreng	—	Sāradhammapāla
6— Samrong-Chongkal	—	Visālappaññā

Kratié

1— Kratié	—	Sīlagandhappajjota

2— Sambor	Preah Krou	Visodhappaññā
3— Snoul	—	Visuddhamedhā
4— Chhlong	—	Gangā-udayasīladhamma

Kompong-Speu

1— Samrong-Tong	—	Vinayavādi
2— Kong-Pisey	—	Munīvaṃsā
3— Thpong	—	Ariyasatthā
4— Udong	—	Paññā-uttama
5— Phnom-Sruoch	—	Brahmagirīdhammapāla

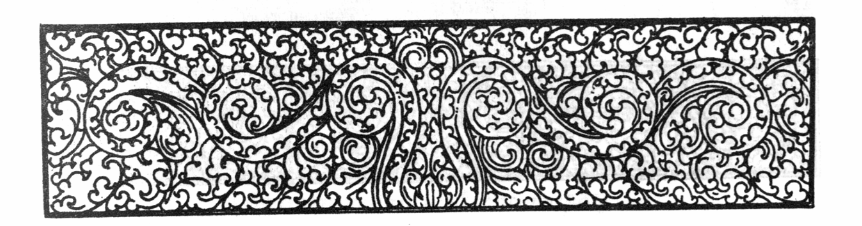
Pursat

1— Bakan	—	Uttamasatthā
2— Phnom-Kravanh	—	Mettāvihārī
3— Krakor	—	Sudhīvaraññāna

Stung-Treng

1— Stung-Treng	—	Dhammābhirata
2— Veunsai	—	Subhaddacāriyā
3— Thalaparivat	—	Vinayānurakkha

L'Ordre Dhammayutt, au même titre que l'Ordre Māhānikay a ses mékon et ses anukon, là où la présence de ses monastères le justifie.



Les «affaires religieuses» et leur solution

En résumé les conseils de religieux ou «gaṇasangha» comportent dans chaque ordre :

— à la base, les conseils de monastère, «gaṇasangha watt», ayant à leur tête les chau athicar ;

— au deuxième degré, les conseils de srok, «gaṇasangha srok», présidés par les anukon ;

— au troisième degré, les conseils provinciaux, «gaṇasangha khet», présidés par les mékon ;

— au sommet, les quatre rājāgaṇa siègeant auprès du supérieur général de l'ordre, le plus élevé des quatre étant le «gaṇasangha therasaphea».

Le gaṇasangha therasaphea tranche en dernier ressort des questions religieuses sur lesquelles les conseils des degrés inférieurs n'ont pu statuer.

Ainsi tout problème posé dans un monastère, qui ne peut être règlé par le conseil de moines de ce monastère, est soumis au conseil de l'anukon. Celui-ci le soumet, lui-même, au conseil du mékon, s'il n'est pas en mesure de lui trouver une solution donnant satisfaction aux parties intéressées. Si le conseil provincial est également défaillant, le mékon sollicite la décision du haut conseil, décision devant laquelle chacun devra s'incliner.



Les assemblées annuelles
(Anusaṃvacchara-Mahāsannipāt)

Autrefois les dignitaires de la communauté buddhique du royaume tenaient chaque année, dans la capitale, une assemblée unique dite «lœung kon».

Actuellement une assemblée générale des hauts dignitaires de chaque ordre, dite «Anusaṃvacchara-Mahāsannipāt», se tient sous l'égide du monarque «Haut Protecteur de la Religion», du quinzième jour de la lune croissante au quatrième ou cinquième jour de la lune décroissante du mois de «Boss» (janvier). Elle est organisée, avec le concours du ministre des cultes par le Supérieur général de chaque ordre.

L'Assemblée Générale de l'Ordre Mahānikāy se tient au watt Unnalom où siège le Supérieur Général de cet ordre, l'Assemblée Générale de l'Ordre Dhammayutt tient ses assises au watt Botumvadey, siège du Supérieur Général des moines Dhammayutt.



Leurs Eminences les Supérieurs des deux Ordres religieux pendant la cérémonie solennelle d'ouverture d'une Assemblée Annuelle (Anusaṃvacchara - Mahāsannipāt)

Les assistants des hauts dignitaires

Les «thānānukrâm», dignitaires religieux venant à la suite des «rājāgaṇa» (hauts dignitaires) ont également place auprès ces derniers, en tant qu'assistants.

Huit sont attachés à la personne du Supérieur de l'Ordre Mahānikāy, ils ont, dans l'ordre de préséance, les titres suivants:

1—	Preah balat	Sanghavaṃsa	(balat sdam)
2—	—	Sangharakkh	(— chhveng)
3—	Preah krou	Sanghasatthā	(preah krou sdam)
4—	—	Sanghasumedh	(— chhveng)
5—	Preah	Vinayadhar	(sdam)
6—		Dhammadhar	(chhveng)
7—	Preah Samuh	Sumédhācariya	(samuh sdam)
8—	—	Paṇṇārakkh	(samuh chhveng)



Le congrès annuel des moines de l'Ordre Mahānikāy — Les délégués de toutes les provinces du Royaume sont présents.

De leur côté, tous les autres hauts dignitaires sont assistés chacun de deux thānānukrâm : un «balat» et un «samuh».

Les hauts dignitaires «chau athicar» des grands monastères de Phnom-Penh, tels que les watt «Sārāvan», «Langkā», «Mahāmantrei», peuvent être assistés, en sus d'un balat et d'un samuh, de thānānukrâm du rang de «preah vinayadhar», «preah dhammadhar» et même de «preah krou».



Un moine intervenant au cours du débat souvent animé du congrès annuel (Anusaṃvacchara - Mahāsannipāt)



Collection dirigée par M. CHAU SENG

Prix : 20$00